

Du produit anti-limaces dans l'eau

Un pesticide a été détecté en quantité infime au niveau de neuf des onze usines de production d'eau potable de Maine-et-Loire. Il n'y a aucun danger.



Les doses de métaldéhyde relevées dans l'eau ne présentent aucun risque selon l'Agence régionale de santé. Archives CO.

Philippe RUBION

philippe.rubion@courrier-ouest.com

La douceur de l'automne conjuguée aux fortes pluies a favorisé la prolifération des limaces. Et donc des produits destinés à les anéantir dans les cultures. Les analyses de l'Agence régionale de santé ont mis en valeur la présence de métaldéhyde dans les cours d'eau de Maine-et-Loire. Ce pesticide est utilisé contre les limaces et les escargots, par les professionnels comme les particuliers. Et pour la première fois, on en a trouvé en sortie des stations de traitement d'eau potable.

Un premier pic de pollution a été détecté en novembre. Un second mi-décembre. Ce qui correspond à deux périodes successives d'application du traitement par les agriculteurs. « Nous procédons régulièrement à des contrôles de toutes les ressources en eau. Celle du Loir présentait un taux de 1,2 microgramme de métaldéhyde par litre, celle de la Loire

0,45 microgramme », indique Patrick Peigner, ingénieur sanitaire à la délégation de Maine-et-Loire de l'Agence régionale de santé (ARS). La norme de qualité, fixée à 0,1 microgramme, impose à l'ARS de communiquer dès qu'elle est dépassée. « Mais la valeur sanitaire, elle, est propre à chaque molécule. Dans le cas de métaldéhyde, elle est de 60 microgrammes ». Le taux maximal détecté est 60 fois inférieur à la dose dangereuse. « La consommation de l'eau ne présente donc aucun risque pour la santé », indique l'ARS.

100 fois moins que la dose dangereuse

Les mesures sont réalisées en amont et en aval des stations de production d'eau potable. « Le traitement ne retient que la moitié du métaldéhyde. Si on a 1,2 microgramme en entrée, il en reste 0,6 au robinet. On est donc 100 fois en dessous de la dose dangereuse », précise l'ingénieur.

Le taux de 0,1 microgramme a été

dépassé sur neuf des onze usines qui pompent des eaux de surface : celle de l'Oudon, celle de la Mayenne, celle de la Loire, les trois stations de la Sarthe et les trois stations du Loir. La station du Longeron, sur la Sèvre, et celle du barrage de Ribou à Cholet, ne sont pas concernées, « sans doute parce que l'élevage est plus développé dans ce secteur ».

Quand cela a été possible, les exploitants des usines de production d'eau potable ont appliqué des mesures correctives. Une diminution des concentrations est déjà observée. Deux unités angevines dépassent encore légèrement la norme réglementaire. L'absence depuis décembre de nouveau traitement sur les cultures devrait faire baisser les taux. Des traces de métaldéhyde ont également été trouvées dans les alluvions de la Loire, à Chalonnes-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Loire, Montjean-sur-Loire et Saint-Rémy-la-Varenne.

Co 7 12413